



Documentation du domaine "Dossier individuel"

Nomenclatures relatives au dossier individuel de l'agent

NOMENCLATURES	OBJET
N_CATEGORIE_BOE_FP	
N_CATEGORIE_COMAEEH_FP	
N_CIVILITE_FP	
N_CONDITION_LOGEMENT_FP	
N_CONTENU_FC	Indiquer le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte principalement le module, abstraction faite du public auquel il s'adresse.
N_CONTENU_REGROUPE_FC	Regrouper en 14 items les contenus descriptifs des modules de formation continue (voir nomenclature associée N_CONTENU_FC)
N_DISTINCTION_HONORIFIQUE_FP	
N_GRADE_ORDRE_FP	
N_GROUPE_INVALIDITE_FP	
N_INDICE_REPETITION_VOIE	
N_LANGUE_FP	
N_LIEN_FILIATION_ENFANT_FP	
N_LIEN_PARENTE_FP	
N_MODALITE_PRATIQUE_LANGUE_FP	
N_MODE_GARDE_FP	
N_MOTIF_NON_PARTICIPATION_FP	
N_MOTIF_REFUS_FORMATION_FP	
N_NATURE_DECISION_CDAPH_FP	
N_NATURE_VERSEMENT_FP	
N_NATURE_VOIE	
N_NIVEAU_DIPLOME_FP	
N_NIVEAU_HABILITATION_FP	
N_NIVEAU_LANGUE_FP	Le cadre européen de référence pour les langues définit 6 niveaux de langue. Cette liste est reprise dans le noyau RH FPE pour définir le niveau des agents. Elle est également utilisée pour évaluer le niveau des élèves, notamment dans le livret scolaire du lycée.
N_NIVEAU_MEDAILLE_FP	
N_NIVEAU_QUALIFICATION_FP	
N_OBJET_METIER_A_JUSTIFIER	
N_ORGANISME_CERTIFICATEUR_FP	
N_ORIGINE_DEMANDE_FORMATION	
N_PIECE_JUSTIF_OBJET_METIER	
N_QUALIFICATIONS_FP	
N_SEXE_FP	

NOMENCLATURES	OBJET
N_SITUATION_ENFANT_FP	
N_SITUATION_FAMILIALE_FP	<p>La situation familiale d'un agent caractérise l'existence ou l'absence d'un lien interpersonnel reconnu par la loi. Un agent peut avoir plusieurs situations familiales successivement. Cette nomenclature est utilisée dans SIRHEN, dans les anciens SIRH ministériels, la nomenclature est N_SITUATION_FAMILLE.</p>
N_SOUS_GROUPE_SPECIALITE	<p>Le niveau 700 de la nomenclature des spécialités de formation associe une lettre de spécialité (nomenclature associée N_LETTRE_SPECIALITE) au groupe de spécialités (nomenclature associée N_GROUPE_SPECIALITE). Il permet d'opérer certaines distinctions à l'intérieur de chaque groupe de spécialités : distinction par le champ d'application pour les groupes disciplinaires (groupes commençant par 1 et lettres de A à G), distinction par la fonction dans les groupes technico-professionnels (groupes commençant par 2 ou 3, lettres de M à W).</p>
N_TAUX_INCAPACITE_FP	
N_THEME_FORMATION_FP	
N_TITRE_ATTRIBUTION_FP	
N_TYPE_ADRESSE_FP	
N_TYPE_AYANT_DROIT_FP	
N_TYPE_CONJOINT_FP	
N_TYPE_DOCUMENT_OFFICIEL	
N_TYPE_EXPOSITION_FP	
N_TYPE_FORMATION_FP	
N_TYPE_HABILITATION_FP	
N_TYPE_IDENTIFIANT	
N_TYPE_NOM_FP	
N_TYPE_ORNEMENT_FP	
N_TYPE_PIECE_JUSTIFICATIVE	
N_TYPE_PRENOM_FP	
N_TYPE_PRESTATION_ENFANT_FP	
N_TYPOLOGIE_POPULATION_FP	